



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/CST/1  
19 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Comité de la science et de la technologie  
Septième session  
Nairobi, 18-20 octobre 2005  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

**Ordre du jour provisoire et annotations**

**Note du secrétariat**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE .....	1	2
II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE.....	2 – 41	4

Annexes

I. Liste des documents du Comité.....	12
II. Calendrier provisoire des travaux.....	14

## I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. L'ordre du jour provisoire soumis pour adoption est le suivant:
  1. Ouverture de la session.
  2. Élection des vice-présidents.
  3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
  4. Fichier d'experts indépendants.
  5. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.
  6. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie:
    - a) Rapport d'activité du Groupe d'experts.
  7. Connaissances traditionnelles.
  8. Repères et indicateurs.
  9. Systèmes d'alerte rapide:
    - a) Études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide.
  10. Évaluation de la dégradation des terres arides.
  11. Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.
  12. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie:
    - a) Thème prioritaire: Synthèse des rapports soumis par les pays parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée;
    - b) Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie.
  13. Liens avec les organisations internationales et la communauté scientifique:
    - a) Programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification relatif à la diversité biologique dans les zones arides et sub-humides;
    - b) Atelier de Viterbe sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers: promotion de synergies aux fins de la mise en œuvre des trois conventions de Rio».
  14. Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie.

15. Création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts et définition de leurs mandats et des modalités de leur travail.
16. Questions diverses:
  - a) Programme de bourses d'étude de la Convention;
  - b) Étude des moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et les institutions et organisations intéressées.
17. Rapport de la session.

## II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Introduction

2. Conformément au paragraphe 7 du mandat du Comité de la science et de la technologie adopté par la Conférence des Parties dans sa décision 15/COP.1, le Comité adopte un programme de travail qui doit être assorti d'une estimation de ses incidences financières. Le programme de travail doit être approuvé par la Conférence des Parties.

#### *Lieu de la session*

3. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification stipule que le Comité de la science et de la technologie se réunit à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. La septième session du Comité se tiendra donc à Nairobi (Kenya), pendant la septième session de la Conférence des Parties. Selon le calendrier provisoire qui a été établi, la réunion du Comité aura lieu du 18 au 20 octobre et pourrait, éventuellement, se prolonger jusqu'au 21 octobre 2005.

#### *Participants*

4. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention précise que le Comité est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties. En vertu des dispositions du paragraphe 7 de l'article 22, les sessions du Comité sont également ouvertes à la participation d'observateurs selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

#### *Documentation*

5. Les documents établis pour les sixième et septième sessions du Comité sont récapitulés à l'annexe I. Les documents seront distribués selon les procédures normales et ils seront également disponibles sur le site Web du secrétariat à l'adresse Internet suivante: <http://www.unccd.int>.

### 1. Ouverture de la session

6. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence des Parties (décision 1/COP.1, modifiée par la décision 20/COP.2, du 11 décembre 1998), le Président du Comité est élu par la Conférence des Parties parmi les représentants des Parties présentes de façon que chaque région géographique soit représentée équitablement. Cette élection aura lieu à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties le 17 octobre 2005. La septième session du Comité sera ouverte le 18 octobre par son président.

### 2. Élection des vice-présidents

7. Comme prévu au paragraphe 6 de son mandat, contenu dans la décision 15/COP.1, le Comité élit ses vice-présidents, dont l'un fait office de rapporteur. Ce paragraphe dispose que le président et les vice-présidents sont élus compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation adéquate des pays parties touchés, en particulier de ceux d'Afrique, et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

### 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. Le Comité sera saisi de l'ordre du jour provisoire ci-dessus pour adoption. Le secrétariat l'a établi en se fondant sur la décision 20/COP.6. Un calendrier provisoire des travaux est présenté à l'annexe II.

#### *Nouvelles recommandations*

9. Lors de l'établissement du calendrier des travaux, il a été prévu de consacrer une partie de la matinée du 20 octobre 2005 à la rédaction du rapport sur les travaux du Comité et d'approuver ce rapport, le même jour, dans l'après-midi. Toute nouvelle recommandation pourrait également être examinée par la Conférence des Parties, en séance plénière, le 21 octobre 2005.

### 4. Fichier d'experts indépendants

10. Comme il est prévu au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties doit établir et tenir à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines concernés. Comme suite à la décision 13/COP.6, le secrétariat a mis à jour le fichier et élaboré un nouveau système de saisie de données. Le formulaire utilisé pour les curriculum vitae prévoit des informations sur les organisations non gouvernementales (ONG). Le système de base de données et les procédures d'interrogation en mode conversationnel du nouveau site Web ont été améliorés. La dernière version est disponible en ligne sur le site Web du secrétariat à l'adresse <http://www.unccd.int>. Le Comité voudra peut-être examiner le fichier et adresser des recommandations à la Conférence concernant sa composition et les directives qu'elle pourrait juger bon de donner au secrétariat. Les renseignements relatifs à l'usage que les Parties ont fait du fichier, y compris les travaux des experts aux divers niveaux, tels que les programmes d'action, figurent dans le document ICCD/COP(7)/10.

11. Eu égard aux recommandations de son bureau à ce sujet, le Comité voudra peut-être recommander i) d'inscrire au programme de travail du Groupe d'experts, dans la mesure du possible, un mode d'emploi du fichier et ii) de recourir à l'expérience des experts inscrits au fichier pour élaborer la stratégie de communication du Groupe d'experts et rassembler les études de cas et les pratiques exemplaires.

### 5. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants

12. Dans sa décision 14/COP.6, la Conférence des Parties a pris note des travaux effectués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de la phase 1 du projet de recensement et d'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. Le secrétariat a fourni des renseignements au Comité à sa sixième session au sujet d'une proposition révisée concernant la phase 2 du projet, qui consisterait en un recensement pilote approfondi dans la sous-région de l'Afrique australe et s'accompagnerait de la gestion et de l'enrichissement de la base de données créée au cours de la première phase. Il a été envisagé qu'au cours de la phase 2, les membres du consortium dirigé par le PNUE collaborent en éliminant tout gaspillage avec toute une série de pays d'Afrique australe. La proposition a été soumise pour financement au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Compte tenu des recommandations du Bureau du Comité à ce sujet, le PNUE a été prié d'établir un rapport

intérimaire au nom des membres du consortium. Les renseignements à ce sujet sont publiés sous la cote ICCD/COP(7)/CST/10.

## 6. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie

### a) Rapport d'activité du Groupe d'experts

13. Dans sa décision 15/COP.6 et son annexe, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts de définir des priorités pour son programme de travail au cours des deux prochaines années et d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, ainsi que d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention. Le Président du Groupe d'experts présentera brièvement les résultats de l'analyse par ce dernier des rapports soumis par les Parties au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par ailleurs publiée sous la cote ICCD/COP(7)/CST/3/Add.1.

14. Le Comité pourrait juger souhaitable de débattre de manière approfondie de la demande, qui figure au paragraphe 4 de la décision 15/COP.6, adressée au Groupe d'experts «d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention», en tenant compte de la communication du Président du Groupe d'experts à ce sujet ainsi que de la recommandation de son bureau.

15. Le Groupe d'experts s'est réuni à Beijing (Chine) du 11 au 15 octobre 2004, afin d'examiner son programme de travail, de classer ses activités par ordre de priorité et d'élaborer de nouvelles propositions de financement du programme de travail. Le rapport d'activité du Groupe d'experts est publié sous la cote ICCD/COP(7)/CST/3.

16. Le Bureau du Comité a été informé que certains membres du Groupe d'experts demeuraient absents de ses réunions et il a donc demandé au Président du Groupe d'experts d'écrire aux membres de cet organe qui n'avaient pas pris une part active à ses travaux de confirmer qu'ils étaient disposés à continuer à y siéger. Le Président du Groupe d'experts informera le Comité le moment venu des résultats de sa démarche.

## 7. Connaissances traditionnelles

17. Par la décision 16/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de rassembler les documents soumis (études de cas et enseignements tirés) concernant la manière dont les connaissances traditionnelles peuvent contribuer à atteindre les objectifs de la Convention. Le rapport à ce sujet est publié sous la cote ICCD/COP(7)/CST/5; le Comité est invité à examiner ce rapport et à présenter à la Conférence des Parties toute recommandation qu'il juge appropriée.

18. Ayant à l'esprit les recommandations du Bureau du Comité, le secrétariat a achevé ses travaux relatifs à la publication des connaissances traditionnelles sur la base des rapports des

deux groupes spéciaux d'experts, y compris les documents de travail pertinents. Les renseignements relatifs à cette publication figurent dans le document ICCD/COP(7)/CST/5.

## 8. Repères et indicateurs

19. Par sa décision 17/COP.6, la Conférence des Parties a pris note des progrès accomplis par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en Afrique, et par des Parties du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et d'autres régions en ce qui concerne la mise au point des repères et des indicateurs, et les a encouragés à poursuivre leurs travaux dans ce domaine.

20. La Conférence des Parties a aussi encouragé les Parties à mettre au point, à tester et à utiliser des repères et indicateurs appropriés, notamment ceux qui visent l'action à l'échelon local et la participation de la société civile et à faire part de leurs conclusions au Comité à sa septième session. Ces informations figurent à l'annexe du document ICCD/COP(7)/CST/6.

21. À la lumière des recommandations de son bureau à ce sujet, le Comité voudra peut-être réfléchir aux modalités d'élaboration de directives sur l'utilisation de repères et d'indicateurs et privilégier à cet égard l'élaboration de telles directives pour la prochaine session de la Conférence des Parties. En outre, dans ses travaux complémentaires sur des repères et des indicateurs, le Groupe d'experts devrait s'inspirer des travaux précédents et s'efforcer de parvenir à une convergence de vues sur un cadre intégré d'évaluation destiné à appuyer les programmes d'action. Sur la base des travaux du Groupe d'experts, le Comité pourrait débattre de la nécessité de présenter une méthode commune concernant les repères et les indicateurs (biophysiques, socioéconomiques et liés à l'administration publique) pour approbation à la Conférence des Parties, comme recommandé par son bureau.

## 9. Systèmes d'alerte rapide

### a) Études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide

22. Par la décision 18/COP.6, la Conférence des Parties a invité les Parties à mener à bien des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce en se servant des recommandations du groupe spécial, et à faire rapport sur l'état d'avancement de leurs travaux au Comité de la science et de la technologie. Le secrétariat a reçu des communications de pays parties dont la synthèse est publiée sous la cote ICCD/COP(7)/CST/7. Le Président du Groupe d'experts fera le point des progrès accomplis par ce dernier sur cette question.

## 10. Évaluation de la dégradation des terres arides

23. Par la décision 19/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer à suivre de près les activités menées dans le cadre de l'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et, notamment, de faciliter la participation des Parties à ces activités, afin que leurs besoins et leurs préoccupations soient pris en compte dans l'Évaluation. Le secrétariat a participé aux réunions du Comité directeur du projet LADA et aux ateliers convoqués sous ses auspices. Des renseignements sur les progrès accomplis par ce projet sont publiés sous la cote ICCD/COP(7)/CST/8 dont le Comité est saisi pour examen.

## 11. Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

24. Par la décision 19/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer à suivre de près les activités menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) et, notamment, de faciliter la participation des Parties à ces activités, afin que leurs besoins et leurs préoccupations soient pris en compte dans l'Évaluation. Le secrétariat a participé aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de l'EM, notamment à la rédaction des rapports pertinents. En outre, il a proposé les noms d'experts du fichier pour faire fonction de critiques des rapports de l'EM, et des informations sur les progrès de celle-ci ont été adressées, le cas échéant, aux centres de liaison. On trouvera dans le document ICCD/COP(7)/CST/9 les renseignements relatifs à ce rapport. Le Comité voudra peut-être formuler les observations et recommandations qu'il juge appropriées à ce sujet.

## 12. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

- a) Thème prioritaire: Synthèse des rapports soumis par les pays parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée

25. Par la décision 20/COP.6, la Conférence des Parties a décidé que le sujet prioritaire traité par le Comité de la science et de la technologie à sa sixième session, «Dégradation, vulnérabilité et remise en état des sols: une approche intégrée», fera l'objet d'un nouvel examen à la septième session. Elle a en outre encouragé les Parties à présenter des rapports sur les études de cas illustrant les meilleures pratiques et les nouvelles recherches concernant ledit sujet et a prié le secrétariat, agissant en consultation avec le Groupe d'experts, de choisir trois ou quatre études de cas représentatives et de les présenter aux Parties à la septième session. Plusieurs Parties ont présenté des communications dont la synthèse, établie par le secrétariat, est publiée sous la cote ICCD/COP(7)/CST/2.

26. Le Bureau a envisagé d'utiliser des études de cas relevant du point 3 du plan de travail du Groupe d'experts, à savoir «recenser et évaluer les études de cas existantes et en cours sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention». Tout en débattant du thème prioritaire, le Comité jugera peut-être bon de prendre en considération les suggestions du Bureau et d'examiner certaines études de cas applicables à de nombreuses régions et la façon dont les études de cas pourraient être établies et diffusées.

- b) Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

27. Dans sa décision 20/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faire en sorte que le Bureau du Comité de la science et de la technologie puisse se réunir entre les sessions pour examiner les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions connexes touchant aux travaux du Comité, notamment la planification et l'organisation de sa prochaine session. Le rapport du Bureau du Comité est publié sous la cote ICCD/COP(7)/CST/4.



13. Liens avec les organisations internationales et la communauté scientifique

- a) Programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification relatif à la diversité biologique dans les zones arides et sub-humides
- b) Atelier de Viterbe sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers, promotion de synergies aux fins de la mise en œuvre des trois conventions de Rio»

28. Dans le cadre de l'élément du plan de travail du Groupe d'experts relatif à l'élaboration d'une feuille de route pour développer les synergies (décision 15/COP.6, par. 5), ainsi que de la décision 12/COP.6, le Comité voudra peut-être débattre des liens avec les organisations internationales et la communauté scientifique.

29. On trouvera dans le document ICCD/COP(7)/5 des informations de base sur les principales réunions auxquelles le secrétariat a participé. Le Comité souhaitera peut-être examiner les recommandations qui figurent dans ce document et qui résultent de l'atelier sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers: Promotion de synergies aux fins de la mise en œuvre des trois conventions de Rio», organisé par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Viterbe (Italie), du 5 au 7 avril 2004. À la lumière des recommandations de son bureau, le Comité de la science et de la technologie pourra prier le Groupe d'experts, dans le cadre de son activité «Développer la synergie avec d'autres conventions, organisations et organismes intergouvernementaux pour éviter le chevauchement des efforts et établir des mécanismes d'interaction» d'élaborer un document de travail tenant compte des résultats de l'atelier de Viterbe. Ce document aurait pour objet d'examiner de plus près les recommandations de l'atelier visant à renforcer les synergies au niveau local. En outre, on trouvera dans le même document des renseignements sur le programme de travail commun relatif à la diversité biologique dans les zones arides et sub-humides.

30. En application de la décision 12/COP.6, le secrétariat a eu des consultations avec les partenaires intéressés, en vue d'adopter une action commune face aux problèmes des pays à faible couvert forestier qui intéressent les travaux du Comité de la science et de la technologie. À terme, une telle action doit aboutir à un forum consultatif à l'appui d'une démarche participative en matière de politiques et d'initiatives concernant les écosystèmes forestiers de ces pays. Le Comité pourrait recommander à la Conférence des Parties d'indiquer au secrétariat comment donner suite à l'action commune en faveur des pays à faible couvert forestier, conformément à ladite décision.

14. Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie

31. Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux recommandations à adresser à la Conférence des Parties à propos de son futur programme de travail. Il pourrait d'autre part recommander telle ou telle mesure qui lui permettrait de s'acquitter plus utilement et plus efficacement de ses responsabilités, telles qu'elles sont définies dans son mandat, dans l'intervalle entre les sessions.

32. Le Comité voudra peut-être examiner les recommandations du Bureau qui figurent à l'annexe I de son rapport (ICCD/COP(7)/CST/4) au sujet des trois questions relatives à son fonctionnement.

33. Dans son rapport, le Bureau a relevé que les activités du Comité de la science et de la technologie étaient mal connues et généralement ignorées. Il a par ailleurs noté que, dans le cadre des autres conventions, il était rarement, voire jamais, fait état du Comité de la science et de la technologie. À l'avenir, le programme de travail de ce dernier devrait renforcer la synergie avec les organes subsidiaires scientifiques des autres conventions. Le Comité voudra peut-être formuler des recommandations concernant la tenue de ses réunions annuelles ordinaires.

34. Le Bureau a également débattu de la question de savoir si les Parties devraient désigner un représentant à l'échelon national qui ferait fonction de correspondant du Comité. Le Comité voudra peut-être examiner cette proposition et présenter des recommandations, s'il le juge approprié, pour que la Conférence des Parties les examine.

35. Le Bureau a examiné en détail le montant des fonds alloués au service du secrétariat chargé du Comité ainsi que les activités de ce dernier dans le budget de base. Le Comité voudra peut-être faire des observations et des recommandations concernant le programme et le budget pour l'exercice biennal 2006-2007 pour ce qui le concerne, pour examen par la Conférence des Parties, afin de renforcer le rôle dudit service et d'améliorer les activités du Comité.

15. Création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts et définition de leurs mandats et des modalités de leur travail

36. En vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties peut, selon que de besoin, nommer des groupes spéciaux pour lui donner des informations et des avis, par l'intermédiaire du Comité, sur des questions particulières concernant l'état des connaissances dans les domaines scientifiques et techniques pertinents. Le Comité voudra peut-être envisager de recommander à la Conférence des Parties de créer tout groupe spécial qui pourrait être nécessaire, notamment en ce qui concerne les liens avec les organisations internationales et la communauté scientifique et pour promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et les institutions et organisations intéressées.

16. Questions diverses

37. S'il le juge bon, le Comité pourrait adresser une recommandation à la Conférence des Parties sur la question de savoir s'il y aurait lieu d'entreprendre, entre les sessions, d'autres travaux relevant du domaine de la science et de la technologie, et sur la manière de procéder. Il voudra peut-être aussi exprimer son avis et formuler des observations au sujet de l'initiative du secrétariat relative à un programme de bourses d'étude de la Convention.

a) Programme de bourses d'étude de la Convention

38. On trouvera dans le document ICCD/COP(7)/CST/INF.1 des informations sur une proposition de création d'un programme de bourses d'étude de la Convention. Après avoir

examiné les programmes de bourses d'étude relevant des autres conventions de Rio, ainsi que le rôle important qu'ils jouent dans divers organismes des Nations Unies, le secrétariat a élaboré une proposition, qui présente un certain nombre des avantages caractéristiques et aspects financiers qu'offrirait un tel programme au titre de la Convention. Le secrétariat a noté qu'à ce stade, ce document présentait des vues générales sur les objectifs et l'administration du programme envisagé. Des informations sont également fournies sur des programmes analogues au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

39. Prenant en considération les recommandations du Bureau relatives au programme de bourses d'étude, le secrétariat soumet cette proposition pour que le Comité l'examine. Ce dernier voudra peut-être prier la Conférence des Parties d'inviter le secrétariat à prendre les mesures et les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre ledit programme.

- b) Étude des moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et les institutions et organisations intéressées

40. En application de son mandat, tel que défini dans la décision 1/COP.5, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a examiné à sa troisième session les moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et les institutions et organisations intéressées, sur la base du document ICCD/CRIC(3)/7 établi par le secrétariat. Les informations que le Comité pourra examiner à ce sujet figurent dans le document ICCD/COP(7)/CST/INF.2.

#### 17. Rapport de la session

41. Les informations relatives aux travaux du Comité durant sa septième session figureront dans le rapport de la Conférence des Parties sur sa septième session. Le Comité devrait formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties.

Annexe I

**LISTE DES DOCUMENTS**

**Documents établis pour la septième session du Comité de la science et de la technologie**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(7)/CST/2	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie – Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée
ICCD/COP(7)/CST/3	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport d'activité du Groupe d'experts
ICCD/COP(7)/CST/3/Add.1	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Analyse, par le Groupe d'experts, de rapports soumis par les Parties au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa troisième session
ICCD/COP(7)/CST/4	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(7)/CST/5	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(7)/CST/6	Repères et indicateurs
ICCD/COP(7)/CST/7	Systèmes d'alerte rapide – Études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide
ICCD/COP(7)/CST/8	Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA)
ICCD/COP(7)/CST/9	Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM)
ICCD/COP(7)/CST/10	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(7)/CST/INF.1	Programme de bourses d'étude de la Convention

ICCD/COP(7)/CST/INF.2 Étude des moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et les institutions et organisations intéressées

**Documents établis pour la sixième session du Comité de la science et de la technologie**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(6)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux. Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(6)/CST/2	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie. Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée
ICCD/COP(6)/CST/3	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport préliminaire du Groupe d'experts
ICCD/COP(6)/CST/4	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(6)/CST/5	Repères et indicateurs
ICCD/COP(6)/CST/6	Systèmes d'alerte précoce. Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce
ICCD/COP(6)/CST/7	Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème (MA)
ICCD/COP(6)/CST/8	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(6)/CST/INF.1	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(6)/CST/INF.2	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport de la première réunion du Groupe d'experts
ICCD/COP(6)/CST/INF.3	Systèmes d'alerte précoce. Publication sur les systèmes d'alerte précoce

Annexe II

**CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX**

<b>Mardi 18 octobre 2005</b>	
<b>10 heures – 13 heures</b>	<b>15 heures – 18 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de la session</li> <li>• Élection des vice-présidents</li> <li>• Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <i>(ICCD/COP(7)/CST/1)</i></li> <li>• Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport d'activité du Groupe d'experts <i>(ICCD/COP(7)/CST/3 et Add.1)</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants <i>(ICCD/COP(7)/CST/10)</i></li> <li>• Fichier d'experts indépendants <i>(ICCD/COP(7)/10)</i></li> <li>• Connaissances traditionnelles <i>(ICCD/COP(7)/CST/5)</i></li> <li>• Repères et indicateurs <i>(ICCD/COP(7)/CST/6)</i></li> <li>• Systèmes d'alerte rapide – Études pilotes sur les systèmes d'alerte rapide <i>(ICCD/COP(7)/CST/7)</i></li> </ul>

<b>Mercredi 19 octobre 2005</b>	
<b>10 heures – 13 heures</b>	<b>15 heures – 18 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travail du Comité de la science et de la technologie               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée <i>(ICCD/COP(7)/CST/2)</i></li> <li>– Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie <i>(ICCD/COP(7)/CST/4)</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec les organisations internationales et la communauté scientifique <i>(ICCD/COP(7)/5)</i></li> <li>• Questions diverses               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme de bourses d'étude de la Convention <i>(ICCD/COP(7)/CST/INF.1)</i></li> <li>– Étude des moyens de promouvoir le transfert de savoir-faire et de technologie aux fins de la lutte contre la désertification et/ou de l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que de promouvoir le partage de données d'expérience et l'échange d'informations entre les Parties et</li> </ul> </li> </ul>

<b>Mercredi 19 octobre 2005</b>	
<b>10 heures – 13 heures</b>	<b>15 heures – 18 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) (ICCD/COP(7)/CST/8)</li> <li>• Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) (ICCD/COP(7)/CST/9)</li> </ul>	<p>les institutions et organisations intéressées (ICCD/COP(7)/CST/INF.2)</p>

<b>Jeudi 20 octobre 2005</b>	
<b>10 heures – 13 heures</b>	<b>15 heures – 18 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie</li> <li>• Création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts et définition de leurs mandats et des modalités de leur travail</li> <li>• Rapport de la session</li> </ul> <p><i>Adoption du rapport du Comité, y compris le cas échéant des projets de décision soumis pour examen et, s'il y a lieu, pour adoption par la Conférence des Parties</i></p>	<p><i>Adoption du rapport du Comité, y compris le cas échéant des projets de décision soumis pour examen et, s'il y a lieu, pour adoption par la Conférence des Parties</i></p>

-----